

Procès-verbal de l'**assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 1^{er} février 2018** 17 h 00, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Pierre Brodeur, président et maire de la Ville de Saint-Lambert
Monsieur Jonathan Tabarah, vice-président et conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

N'ont pu assister :

Madame Monique Gagné, conseillère de la Ville de Brossard
Madame Hélène Picard, représentante des usagers du transport en commun

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Maître Carole Cousineau, secrétaire corporative
Monsieur Daniel Jean, directeur des Finances et trésorier

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 18-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nancy Decelles, appuyé par monsieur Jacques E. Poitras :

« D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **Période de questions du public**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

3. **Adoption des procès-verbaux**

3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-02

Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 18 décembre 2017

Il est proposé par madame Nancy Decelles, appuyé par monsieur Robert Myles :

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 18 décembre 2017. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dossiers - Mobilité durable

4.1 Modifications de service d'avril 2018

4.1.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-03

Maintien et ajustement de service - assignation d'avril 2018

Il est proposé par monsieur Jean-François Boivin, appuyé par madame Magalie Queval :

« D'APPROUVER les modifications de service sur les lignes 22, 73, 77, 85, 161, T19, T23 et T90.

Ces modifications de service entreront en vigueur le 2 avril 2018. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-04

Ajustements de service – révision des temps de parcours - assignation d'avril 2018

Il est proposé par monsieur Jonathan Tabarah, appuyé par monsieur Jacques Lemire :

« D'APPROUVER les modifications de service pour la révision des temps de parcours sur les lignes 45, 55, 123, 125, 501, 606 et 693.

D'APPROUVER les modifications de service pour la révision des temps de parcours sur certaines lignes improductives.

Ces modifications de service entreront en vigueur le 2 avril 2018. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-05

Adoption du règlement L-85 modifiant le règlement intérieur L-02 tel qu'amendé de la Société de transport de Longueuil

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 49 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01), le Réseau peut édicter un règlement intérieur;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-85 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par madame Nancy Decelles, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'ADOPTER le règlement L-85 intitulé règlement modifiant le règlement intérieur L-02 tel qu'amendé de la Société de transport de Longueuil.

Que le règlement L-85 entre en vigueur le quinzième jour qui suit sa publication dans un journal diffusé sur le territoire du Réseau.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Dossiers – Gestion durable des ressources**

5.1 **RÉSOLUTION NUMÉRO 18-06**

Adoption du calendrier des séances publiques du conseil d'administration pour l'année 2018

Il est proposé par monsieur Jonathan Tabarah, appuyé par monsieur Jean-François Boivin :

« D'APPROUVER le calendrier des assemblées publiques du conseil d'administration pour l'année 2018, comme suit :

Jeudi, le 1^{er} février 2018 (approuvé en février 2017)

Jeudi, le 1^{er} mars 2018

Jeudi, le 5 avril 2018

Jeudi, le 3 mai 2018

Jeudi, le 7 juin 2018

Mercredi, le 4 juillet 2018

Jeudi, le 6 septembre 2018

Jeudi, le 4 octobre 2018

Jeudi, le 1^{er} novembre 2018

Mercredi, le 5 décembre 2018

DE STATUER sur la date de la première assemblée de l'année 2019 soit le :

Jeudi, le 7 février 2019

Les assemblées publiques se tiennent au siège social du RTL et débutent à 17 h 00. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 **RÉSOLUTION NUMÉRO 18-07**

Approbation du plan de gestion du parc d'autobus 2017-2021

Il est proposé par monsieur Jacques Lemire, appuyé par madame Nancy Decelles :

« D'APPROUVER le plan de gestion du parc d'autobus 2017-2021 et de le soumettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 **RÉSOLUTION NUMÉRO 18-08**

Approbation de l'entente de principe avec l'Autorité régionale de transport métropolitain relativement à la délégation au Réseau de transport de Longueuil (RTL) de l'exploitation des équipements métropolitains du territoire de l'agglomération de la Ville de Longueuil

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par monsieur Robert Myles :

« D'APPROUVER l'entente de principe soumise au conseil relativement à la délégation au RTL de l'exploitation des équipements métropolitains du territoire de l'agglomération de la Ville de Longueuil à intervenir avec l'Autorité régionale de transport métropolitain le ou vers le 1er février 2018 et jusqu'à la conclusion d'une entente globale à intervenir en cours d'année.

D'AUTORISER le directeur général à signer cette entente. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-09

Mandat confié au Réseau de transport métropolitain (RTM) pour l'adjudication de contrat concernant les services de gestion et exploitation de la billetterie du terminus Longueuil

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) peut confier à un organisme public de transport en commun (OPTC) l'exploitation d'un équipement ou d'une infrastructure qui a un caractère métropolitain et dont elle est propriétaire selon l'article 41 de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ c. O-7.3) ;

CONSIDÉRANT QUE le RTL est considéré comme un OPTC, selon l'article 5 de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ c. O-7.3) ;

CONSIDÉRANT QUE l'ARTM a décidé de confier au RTL la gestion de la billetterie métropolitaine située dans le terminus Longueuil, et ce à compter du 22 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le RTL constitue une société de transport en commun exploitant une entreprise de transport en commun de personnes, notamment par autobus, au sens de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) ;

CONSIDÉRANT QU'un regroupement d'achats constitué de personnes morales de droit public permet de bénéficier des avantages découlant d'un plus important pouvoir d'achat ainsi qu'une meilleure stratégie et planification du processus d'approvisionnement ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, chaque société de transport a le pouvoir de mandater une autre personne morale de droit public afin d'entreprendre, en son nom et à l'occasion d'un achat unifié de matériel ou de services, toutes les démarches et procédures nécessaires afin de conclure les modalités d'une ou de plusieurs ententes ;

CONSIDÉRANT QUE le RTM, constitué par la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (RLRQ c. R-25.01) est une personne morale de droit public, a également reçu de l'ARTM le mandat de gérer huit (8) billetteries métropolitaines.

Il est proposé par madame Nancy Decelles, appuyé par monsieur Jacques E. Poitras :

« DE MANDATER le RTM pour procéder à un appel d'offres pour un achat regroupé pour le mandat de « services de gestion et exploitation des billetteries », incluant la billetterie située dans le terminus Longueuil et d'en adjuger le contrat pour et au nom du RTL, pour une période de trois (3) ans du 22 juillet 2018 au 21 juillet 2021, assortie de deux (2) options permettant au RTL de prolonger pour une période supplémentaire pouvant aller jusqu'à trois (3) années additionnelles.

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom du RTL tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-10

Désignation des administrateurs de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ)

Il est proposé par madame Nancy Decelles, appuyé par monsieur Jacques Lemire :

« DE DÉSIGNER monsieur Michel Veilleux, directeur général ainsi que monsieur Pierre Brodeur, président du Réseau de transport de Longueuil (RTL) à titre de délégués de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), afin d'exercer, pour et au nom du RTL, les droits octroyés aux membres et notamment l'exercice des votes aux diverses assemblées des membres de l'ATUQ.

DE PRÉVOIR que les deux délégués de la société ainsi désignés doivent rendre compte au conseil d'administration du RTL des activités de l'ATUQ.

DE DÉSIGNER monsieur Pierre Brodeur pour siéger au sein du conseil d'administration de l'ATUQ pour un mandat d'au plus deux (2) ans, renouvelable. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-11

Nomination des officiers délégués du Réseau de transport de Longueuil (RTL) au comité d'admission au transport adapté

Il est proposé par monsieur Jonathan Tabarah, appuyé par monsieur Jean-François Boivin :

« DE RATIFIER la nomination de madame Dominique Authier, chef du transport adapté et du taxi collectif à la Direction principale opérations, à titre d'officier délégué du RTL aux fins du comité d'admission au transport adapté du 11 septembre 2017 au 11 septembre 2019.

DE RATIFIER la nomination monsieur Sylvain Chassé, superviseur administratif au transport adapté et taxi collectif à titre d'officier délégué substitut du RTL aux fins du comité d'admission au transport adapté du 11 septembre 2017 au 11 septembre 2019. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-12

Nomination des représentants du Réseau de transport de Longueuil (RTL) à titre de membres des comités de retraite

Il est proposé par monsieur Robert Myles, appuyé par monsieur Jonathan Tabarah :

« DE NOMMER à titre de membre représentant le RTL au comité de retraite des cadres de direction:

- Madame Martine Alie, directrice des Ressources humaines;
- Monsieur Sylvain Gonthier, directeur principal Opérations.

DE RENOUELER le mandat à titre de membre représentant le RTL au comité de retraite des cadres de direction :

- Monsieur Michel Lanctôt, membre du conseil d'administration du RTL et conseiller de la Ville de Longueuil.

DE NOMMER à titre de membre représentant le RTL au comité de retraite des cadres intermédiaires et de premier niveau:

- Monsieur Frédéric Thifault, chef Budget, finances et trésorier adjoint;
- Madame Magalie Queval, membre du conseil d'administration du RTL et conseillère de la Ville de Boucherville.

DE RENOUELER les mandats à titre de membre représentant le RTL au comité de retraite des membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3333 :

- Madame Carole Cousineau, secrétaire corporative et conseillère juridique;
- Madame Isabelle Bérubé, membre du conseil d'administration du RTL et conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-13

Octroi de contrat – Assurances des biens commerciaux et bris des machines du Réseau de transport de Longueuil (RTL)

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir en date du 1er septembre 2004 (G.O.Q. partie 2, No 37, p. 3988) concernant l'accord d'une permission générale aux sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01) afin qu'elles puissent octroyer leurs contrats d'assurance sans demander de soumission.

Il est proposé par madame Nancy Decelles, appuyé par monsieur Robert Myles :

« D'AUTORISER la conclusion d'un contrat relatif aux assurances des biens commerciaux et bris des machines, pour une période d'une année, à compter du 14 février 2018, à la firme Lemieux Ryan et Associés Inc., pour une prime totale de 147 263,67 \$, toutes taxes incluses, conformément à la proposition 2018-2019 datée du 15 janvier 2018.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-14

Octroi de contrat – Programme d'aide aux employés du Réseau de transport de Longueuil (PAE)

Il est proposé par monsieur Jacques Lemire, appuyé par monsieur Robert Myles :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres P17-017 – Programme d'aide aux employés du Réseau de transport de Longueuil à compter du 1^{er} mars 2018, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme « MORNEAU SHEPELL LTÉE » au taux horaire soumis, pour un montant total estimé à 262 831,27 \$ (taxes incluses) pour une période de trois (3) ans, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Le Réseau se réserve tous ses droits à l'égard de l'exercice de l'option de renouvellement. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-15

Octroi de contrat – Acquisition d'antennes multifonctions pour la flotte de véhicules du Réseau de transport de Longueuil (RTL)

Il est proposé par monsieur Jonathan Tabarah, appuyé par monsieur Jean-François Boivin :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres P17-036 – Acquisition d'antennes multifonction pour la flotte de véhicules du RTL, au soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas, soit la firme « P.E.S. CANADA INC. » aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 115 011,79 \$ (taxes incluses) pour une période de quinze (15) mois, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant par les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-16

Dépôt – Liste des chèques émis

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 24 novembre 2017 au 19 janvier 2018 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 25 841 399,10 \$. »

5.12 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-17

Dépôt — Liste des honoraires professionnels

« PRENDRE acte du dépôt pour paiement de la liste des factures d'honoraires professionnels en date du 1^{er} février 2018 au montant total de 266 656.67 \$. »

5.13 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-18

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – novembre et décembre 2017

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour les mois de novembre et décembre 2017. »

6. **Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.

7. **Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

8. RÉSOLUTION NUMÉRO 18-19

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président, monsieur Pierre Brodeur, propose la levée de l'assemblée à 17h24. Il est appuyé par madame Nancy Decelles.

Pierre Brodeur
Président

Me Carole Cousineau
Secrétaire corporative